

## Le conseil municipal s'est réuni le 8 novembre 2013

### AVIS RELATIF A LA VENTE DE PARCELLES DE TERRES AGRICOLES PAR LA PAROISSE SAINTE AURELIE DE STRASBOURG

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner un avis favorable à la vente, par la Paroisse Sainte Aurélie de Strasbourg, de parcelles de terres agricoles (139,48 ares) au prix de 15 342,80 €.

### CONVENTION D'OCCUPATION ET D'UTILISATION DES PISCINES DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE STRASBOURG

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer la convention entre la Communauté urbaine de Strasbourg et la commune de Stutzheim-Offenheim pour l'occupation et l'utilisation de la piscine du centre nautique de Schiltigheim par les élèves de l'école élémentaire de Stutzheim-Offenheim.

### FERMETURE DEFINITIVE ET REMISE EN ETAT DE LA DECHARGE COMMUNALE BRUTE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

\* décide, avec effet immédiat, la fermeture définitive de la décharge communale brute située au lieu-dit « Plaetzerbach » section 357/14

\* décide de procéder au réaménagement du site et d'effectuer les travaux de résorption qui s'imposent.

\* sollicite à cet effet l'aide financière du Département du Bas-Rhin.

### TRAVAUX DE VOIRIES

Monsieur le maire propose au conseil municipal des offres pour des travaux de voiries à Stutzheim-Offenheim.

Il s'agit de l'impasse de la Sablière, du chemin des Bleuets, de l'îlot central et du dos d'âne route de Saverne, de la rue des Sarments et de la rue du moulin : chemin du Kleinfeld.

- S.A. COLAS à Erstein dont 4 021,55 € TTC pour la rue des sarments (luminaire non compris)	64 761,31 € TTC
- S.A.S. Muller à Krautergersheim dont 3 528,20 € TTC pour la rue des sarments (luminaire non compris)	55 450 ,87 € TTC
- S.A.S. DENNI LEGOLL à Griesheim près Molsheim dont 4 724,20 € TTC pour la rue des Sarments (luminaire non compris)	63 237,90 € TTC
- Eiffage Energie à Ostwald uniquement la rue des Sarments (luminaire compris)	3 726,03 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- d'attribuer le devis de Eiffage Energie d'un montant de 3 726,03 € TTC pour les travaux dans la rue des Sarments

- de signer le devis de la S.A.S. Muller d'un montant de 51 922,66 € TTC

- sollicite des subventions

\* du Conseil Général au titre du contrat de territoire

\* de la Région Alsace au titre du plan régional pour l'activité et l'emploi

- accepte l'application de la taxe des riverains

- autorise Monsieur le maire à signer les devis à intervenir et tous les documents y afférant.